Actes (contrôle de légalité) par iXBUS®

srci
Solutions de dématérialisation

DÉMATÉRIALISEZ LES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ACTES (Aide au Contrôle de légaliTé dématErialiSé), mis en place par la Direction Générale des Collectivités Locales (Ministère de l'Intérieur) en 2006, consiste à télétransmettre ses actes par voie électronique sécurisée auprès de sa préfecture.
L'acquittement, reçu quelques minutes après l'envoi, permet ainsi de rendre la décision exécutoire presque immédiatement.

Le dispositif s'adresse aux organisations soumises au contrôle de légalité : collectivités territoriales, établissements publics locaux et établissements publics de coopération intercommunale.

Tous les actes soumis au contrôle de légalité peuvent être dématérialisés :

- Actes réglementaires (arrêtés individuels, contrats et conventions, délibérations, arrêtés Réglementaires, ...),
- Actes budgétaires (documents budgétaires et financiers...).

Cet outil de dématérialisation des échanges donne aux collectivités l'opportunité de moderniser et de simplifier leurs procédures.

SRCI est Tiers de télétransmission agréé.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La dématérialisation des actes, par iXBus®

Un outil simple, fiable, efficace et rapide pour télétransmettre vos actes, en toute sécurité.

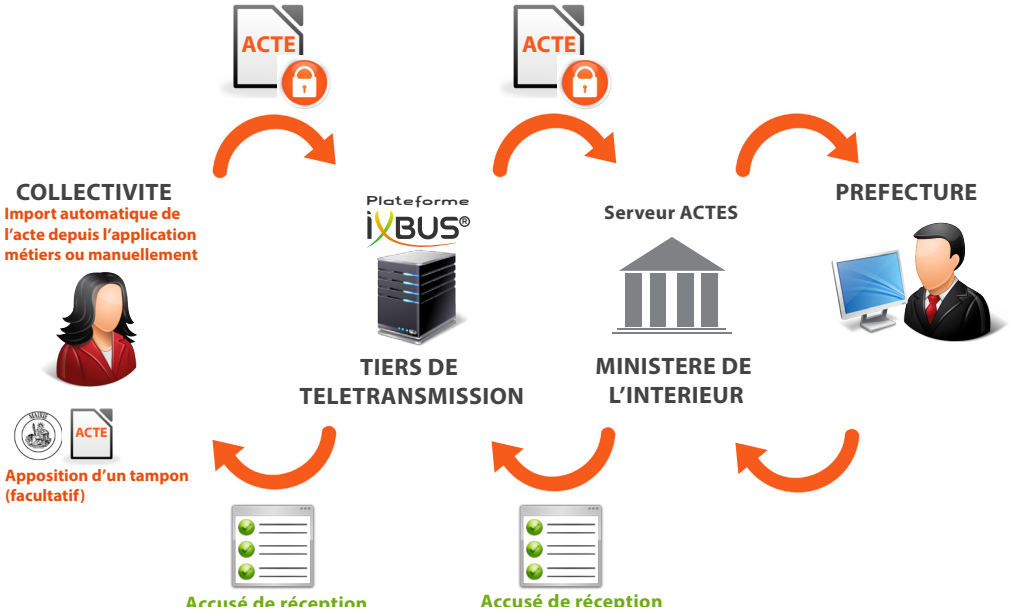

Mode d'emploi

Le processus est simple et rapide et s'effectue en quelques étapes :

1. Acquérir un certificat d'authentification (obligatoire),
2. Préparer et signer avec la préfecture la convention Actes*,
3. Organiser avec SRCI l'installation de la solution sur les postes informatiques choisis,
4. Bénéficier d'une formation, sur site ou à distance selon la formule retenue,
5. Tester la solution sur la plateforme dédiée mise à disposition.
6. Dématérialiser le contrôle de légalité.

* Pour les collectivités ayant déjà signé une convention pour les actes réglementaires, un avenant à la convention doit être signé pour mettre en place le contrôle de légalité dématérialisé pour les actes budgétaires.

Les + de la solution

- Pas de pré-requis spécifiques pour utiliser la solution : un accès internet et une adresse email suffisent,
- Une interface simple et conviviale,
- Interopérabilité totale avec vos applications métiers (par exemple votre logiciel de gestion des délibérations),
- Mode d'hébergement au choix (externalisé, semi-internalisé ou internalisé).

Les obligations administratives

Après accord de l'organe délibérant, la collectivité doit signer une convention « ACTES » avec sa préfecture. La convention établit l'engagement bilatéral entre le représentant de l'État et la collectivité pour constater, d'une part, l'utilisation d'un dispositif de Tiers de Télétransmission homologué (SRCI est le 2nd prestataire à avoir été homologué en France) et, d'autre part, pour décliner localement les modalités de mise en œuvre de la télétransmission.

Cette convention prévoit également:

- La date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission.
- Les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission.

La collectivité établit ensuite des certificats d'authentification habilitant ses agents à télétransmettre.

Une démarche qui rend possible d'autres projets

Actes est également une démarche complémentaire aux autres projets d'administration électronique : flux budgétaires et comptables, flux sociaux, convocation électronique des élus, parapheur électronique, archivage électronique à valeur probante …

Plus de 6 000 collectivités ont choisi de dématérialiser le contrôle de légalité avec iXBus®

QUELS BÉNÉFICES ?

- **Rapidité**

Échanges accélérés et actes rendus exécutoires sans attente.

- **Sécurité**

Échanges sécurisés et réception automatique d'un accusé de réception de la préfecture.

- **Fiabilité**

Échanges tracés et possibilité d'annuler l'envoi en cas d'erreur.

- **Économie**

Coûts d'impression et d'envoi considérablement réduits.

- **Innovation**

Engagement dans l'e-administration territoriale et automatisation des tâches répétitives.

- **Développement durable**

Contribution à la protection de l'environnement.

Une plateforme unique pour toutes vos procédures de dématérialisation

La plateforme iXBus® offre de nombreux outils et fonctionnalités pour dématérialiser l'ensemble de votre système d'information.

SRCI, expert reconnu et pionnier dans ce domaine, est également Tiers de Confiance agréé par l'Etat.

- Parapheur électronique
- Convocation des élus
- Hélios
- Coffre-fort électronique
- Relation fournisseurs
- Facture électronique
- Editique
- Courrier électronique
- Développements spécifiques

Plateforme iXBUS®

A PROPOS DE SRCI

Créée en 1986, SRCI opère dans le développement de solutions innovantes d'échanges de documents par voie électronique sécurisée, au service des collectivités et des entreprises.
Les solutions déployées permettent la circulation des documents entre partenaires afin d'optimiser, automatiser et sécuriser les échanges documentaires. Approuvé par plus de 8 000 clients, notre savoir-faire en développement, intégration et hébergement de solutions de dématérialisation positionne aujourd'hui SRCI comme l'acteur incontournable du marché de la dématérialisation en France.
Pour en savoir plus : www.srci.fr

Un projet, une question, une démonstration : notre service commercial est à votre écoute
commercial@srci.fr | Tél. : 02 37 91 30 80